REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 8 septembre 2021

Membres en exercice : 22
Présents : 21
Procuration : 0
Nombre de votants : 21
Votes pour : 21
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 26 août 2021

DELIBERATION N° 2021-37

Direction - Délégations du Conseil d'Administration au bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

L'an deux mille vingt et un, le 8 septembre, à 10 h 00, le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

PREFECTURE HAUTE-LOIRE
COURRIER
17 SEP. 2021

Etaient présents :

Membre de plein droit

M. Aurélien DUVERGEY, Directeur des Services du Cabinet du Préfet de la Haute-Loire.

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires :

Mmes Nicole CHASSIN, Sophie COURTINE, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL, Christelle VALANTIN.

MM Jean-Paul AULAGNIER, Rémi BARBE, Jean-Marc BOYER, Michel BRUN, Michel CHAPUIS, Olivier CIGOLOTTI, Philippe DELABRE, André FERRET, Pierre LIOGIER, Jean-Paul LYONNET, Guy PEYRARD, Jean-Louis REYNAUD, Jean-Luc VACHELARD, Jean-Paul VIGOUROUX.

Suppléants : M. Eric BONCHE.

Excusés : MM Raymond ABRIAL, Bruno MARCON.

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires : Colonel Christophe GLASIAN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours – Médecin-Commandante Hélène JURY, Médecin-cheffe du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Stéphane PONS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels officiers, Capitaine Patrick FERRAND, représentant des officiers de sapeurs-pompiers volontaires – Adjudant-chef Damien CHAPUIS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers. – M. Laurent FAURE, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel.

Suppléant : /

Excusés : Capitaine Jean PESTRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers – Adjudant-chef Richard CONCHON représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers – Caporale-cheffe Laurie BOUTHEON, représentante des sapeurs-pompiers volontaires non officiers – M. Patrice ARNAUD, payeur départemental.

Assistaient également à la séance : Colonelle Laetitia DIDIER, Directrice Départementale Adjointe – Commandant Eric PEREZ, chef du groupement « Métier » – M. Alexandre RAMONA, Chef du groupement « Finances et Commande publique »

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° 2021-37 : Délégations du Conseil d'Administration au bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

L'article L.1424-27 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que "*le conseil d'administration peut déléguer une partie de ses attributions au bureau, à l'exception des délibérations relatives à l'adoption du budget et du compte administratif en application des dispositions des articles L.1612-1 et suivants, ainsi que de celles visées aux articles L.1424-26 et L.1424-35*".

Ces articles sont relatifs à l'organisation du conseil d'administration, à la détermination des contributions financières des communes, établissements publics de coopération intercommunale et du département au budget du SDIS et à l'adoption et l'exécution du budget.

Après avoir entendu l'exposé, les membres du Conseil d'Administration accordent les délégations suivantes au bureau :

Ressources humaines :

- Organisation des recrutements sur des postes budgétaires existants ;
- Révision des règlements intérieur et opérationnel ;
- Recours à des personnels temporaires ;
- Régime indemnitaire des personnels ;
- Transformation des postes suite à concours, examens ou décisions de la CAP dans le cadre du tableau des effectifs ;
- Organisation des temps de travail ;
- Conventions relatives à l'organisation des concours et fixation des diverses indemnités de jury.

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
17 SEP. 2021

Commande publique :

- Approuver les marchés et accords-cadres passés selon une procédure formalisée et les avenants afférents ;
- Autoriser la Présidente du conseil d'administration à signer les marchés et accords-cadres passés selon une procédure formalisée et les avenants afférents ;
- Attribuer les marchés subséquents à un accord-cadre et les avenants afférents et autoriser la Présidente du conseil d'administration à les signer ;
- Approuver et autoriser la Présidente du conseil d'administration à signer la reconduction des marchés et accords-cadres passés selon une procédure formalisée ;
- Approuver les conventions constitutives de groupement de commandes et les avenants afférents et autoriser la Présidente du conseil d'administration à les signer ;
- Autoriser les cessions des contrats de marché public en cours d'exécution ;

- Autoriser la Présidente du conseil d'administration à mettre en œuvre les procédures de résiliation de tous les marchés et accords-cadres passés selon une procédure formalisée et à signer tous les actes afférents à ces procédures de résiliation ;

- Approuver les décomptes définitifs pour les marchés de travaux.

Administration :

- Autorisation de signer avec les communes les conventions relatives aux constructions et à la mise à disposition des casernes ;

- Réalisation de toute opération nécessaire à la gestion active de la dette et à la gestion de la trésorerie ;

- Autorisation de signature des contrats d'assurance et conventions diverses ;

- Approbation des contrats d'emprunt et des lignes de trésorerie. Un rapport complet d'informations retraçant les mouvements financiers de ces contrats sera soumis annuellement, s'il y a lieu, au conseil d'administration ;

- Autorisation à la Présidente du SDIS d'ester en justice devant toutes juridictions ;

- Autorisation de réformer et de vendre des matériels.

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNES PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE - LOIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
17 SEP. 2021